NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/51/216 S/1996/563 18 juillet 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cinquante et unième session Points 30, 33, 35, 53, 67 et 154 de la liste préliminaire* COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT OUESTION DE PALESTINE CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquante et unième année

Lettre datée du 16 juillet 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final publié à l'issue de la treizième réunion des Ministres des affaires étrangères des États signataires de la Déclaration de Damas, qui s'est tenue à Mascate les 13 et 14 juillet 1996, sous la présidence de M. Youssef bin Alawi bin Abdallah, Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 33, 35, 53, 67 et 154 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mohammed A. AL-SAMEEN

96-17950 (F) 230796 240796

/...

^{*} A/51/50.

ANNEXE

Communiqué final des Ministres des affaires étrangères des États signataires de la Déclaration de Damas, publié à l'issue de leur treizième réunion, tenue à Mascate les 13 et 14 juillet 1996

À l'invitation du Sultanat d'Oman, les Ministres des affaires étrangères des États signataires de la Déclaration de Damas ont tenu leur treizième réunion les samedi 13 et dimanche 14 juillet 1996, à Mascate. Placée sous la présidence de S. E. M. Youssef bin Alawi bin Abdallah, Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman, la réunion a rassemblé les personnalités suivantes :

S. E. le cheikh Hamdan bin Zayed Al-Nahyan	Ministre d'État aux affaires étrangères de l'État des Émirats arabes unis
S. E. le cheik Mohammad bin Moubarak Al-Khalifa	Ministre des affaires étrangères de l'État de Bahreïn
S. A. R le Prince Saoud Al-Faysal	Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite
S. E. M. Farouq Al-Chara'	Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne
S. E. le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani	Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar
S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah	Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de l'État du Koweït
S. E. M. Amr Moussa	Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte

A également participé à la réunion S. E. le cheikh Jamil bin Ibrahim Al-Houjaylan, Secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

Rappelant le rôle auquel aspiraient les États signataires de la Déclaration de Damas, à savoir oeuvrer en faveur de la solidarité de la nation arabe, servir sa cause et préserver sa sécurité, et compte tenu des exigences liées à la période à venir, qui était à la fois extrêmement importante et dangereuse, en particulier en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, eu égard à l'évolution de la situation sur les plans régional et international,

Les Ministres ont réaffirmé leur profond attachement aux dispositions du Communiqué final publié à l'issue du Sommet des États arabes tenu du 21 au 23 juin 1996 dans la République arabe d'Égypte, ainsi qu'aux positions de principe fermes adoptées à l'unanimité par les dirigeants arabes pour renforcer

la solidarité du monde arabe, instaurer une paix juste, répondre aux attentes et aux aspirations de la nation arabe, servir ses intérêts et lui faire recouvrer ses droits, et continuer à impulser la dynamique arabe au cours de la période à venir.

Les Ministres ont confirmé les positions de principe fermes adoptées par leurs pays en ce qui concerne les exigences du processus de paix, ainsi que la nécessité de se conformer aux principes sur lesquels reposait ce processus depuis la Conférence de Madrid, notamment le retrait complet d'Israël du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, le retrait complet et inconditionnel du sud du Liban et de la Beqaa occidentale jusqu'à la frontière internationalement reconnue, le retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris de la Jérusalem arabe, et le respect des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire national.

Les Ministres se sont félicités du large consensus international en faveur de la position des États arabes à l'égard du processus de paix, comme en témoignaient les déclarations publiées pendant le Sommet de l'Union européenne à Florence, le Sommet des sept pays les plus industrialisés à Lyon et le Sommet des États africains au Cameroun, ainsi que les déclarations qui avaient été publiées à la Conférence au sommet islamique (Casablanca) et au Sommet des pays non alignés (Carthagène). À ce sujet, ils ont réaffirmé que la poursuite du processus de paix et la reprise des négociations passaient par le respect des principes et des règles sur lesquels reposait ce processus, notamment les résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix et les assurances données aux parties.

Les Ministres se sont dits profondément préoccupés par les déclarations que le Premier Ministre israélien avait faites au cours de sa récente visite aux États-Unis d'Amérique, en particulier en ce qui concerne, d'une part, sa volonté résolue de renforcer l'occupation israélienne des territoires arabes et de garder Jérusalem sous la souveraineté israélienne en tant que capitale d'Israël, sous prétexte de préserver la sécurité du pays, et, d'autre part, sa politique du fait accompli, qui nuisait aux négociations et qui allait à l'encontre du principe de la terre contre la paix et de celui, clairement défini, sur lequel reposait le processus de paix, à savoir assurer, d'une manière équilibrée, la sécurité de tous les pays de la région, sans discrimination ni exception, et non pas uniquement celle d'Israël. Les Ministres se sont également déclarés très inquiets du fait que le Premier Ministre israélien ait appelé à la reprise des négociations de paix sans conditions préalables, ce qui constituait une manière de se dérober à l'obligation de respecter les principes fondateurs du processus de paix et les résolutions constitutives de la légalité internationale, et qu'il se soit prononcé en faveur du principe de la réciprocité qui, compte tenu de son refus de respecter les principes régissant le processus de paix, reviendrait à replonger la région dans un climat de tension et d'affrontement. Les Ministres se sont dits étonnés que le Premier Ministre israélien ait parlé de démocratie et de droits de l'homme, au moment même où Israël poursuivait sa politique d'occupation et de violation des droits garantis par les conventions de Genève aux citoyens arabes vivant sous l'occupation israélienne, et ses tergiversations pour se soustraire aux obligations qu'il avait contractées lui-même dans le cadre du processus de paix. À ce sujet, les Ministres ont confirmé les

A/51/216 S/1996/563 Français Page 4

déclarations du Sommet des États arabes, à savoir que la persistance du Gouvernement israélien dans cette voie pouvait entraîner l'effondrement du processus de paix, avec tout ce que cela comportait comme danger et risques pour la région de vivre de nouveau dans un climat de tension, d'où la nécessité pour tous les États arabes de revoir leur position à l'égard d'Israël dans le cadre du processus de paix, une situation dont le Gouvernement israélien était seul responsable.

Les Ministres ont également réaffirmé leur détermination à faire appliquer les résolutions constitutives de la légalité internationale, qui appelaient à ne reconnaître ni à accepter aucune situation résultant des activités de colonisation israélienne dans les territoires occupés, aucun droit ni obligation ne pouvant découler de telles activités. Ils considéraient que l'établissement de colonies de peuplement et l'installation de colons constituaient une violation des Conventions de Genève et du cadre convenu à Madrid, ainsi qu'une entrave au processus de paix.

Rappelant les récentes déclarations faites par les États-Unis d'Amérique - en tant que parrain du processus de paix - concernant la nécessité de poursuivre le processus de paix sur les bases définies à la Conférence de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, la nécessité pour le Gouvernement israélien d'honorer tous ses engagements, et le fait qu'il ne pouvait y avoir de sécurité sans paix, les Ministres ont invité les coparrains du processus de paix, à savoir les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que l'Union européenne, la Chine, le Japon, le Mouvement des pays non alignés et tous les pays concernés, de même que l'Organisation des Nations Unies et les instances internationales, à donner une suite concrète à ces déclarations, à veiller à ce qu'Israël se conforme au principe de la terre contre la paix et aux autres principes fondateurs du processus de paix et énoncés dans les résolutions constitutives de la légalité internationale, notamment les résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité, et à faire en sorte qu'il soit tenu compte des assurances données aux parties et de toutes les obligations contractées dans le cadre du processus de paix.

Les Ministres ont renouvelé l'appui de leurs pays aux demandes légitimes de la Syrie, en vue de l'instauration au Moyen-Orient d'une paix juste et globale, fondée sur les règles du droit international. Ils ont déclaré qu'ils soutenaient la Syrie face aux obstacles dressés par Israël sur la voie de la paix et face aux provocations israéliennes visant à ralentir le processus de paix.

Les Ministres ont souligné la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations nucléaires au régime d'inspections internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui constituerait un pas fondamental vers l'instauration au Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, d'une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

Les Ministres ont demandé à l'Iraq d'appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à son agression contre l'État du Koweït et de prendre les mesures nécessaires pour libérer tous les prisonniers et détenus koweïtiens et autres, restituer les biens confisqués, se conformer

aux dispositions relatives au mécanisme d'indemnisation et coopérer pleinement avec la Commission spéciale chargée du démantèlement des armes de destruction massive iraquiennes. Les Ministres ont également demandé à l'Iraq d'appliquer la résolution 949 du Conseil de sécurité et de s'abstenir de tout acte hostile ou provocateur susceptible de menacer le Koweït ou les autres États de la région. Les Ministres se sont par ailleurs félicités du mémorandum d'accord signé le 20 mai 1996 entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies en vue de l'application de la résolution 986 du Conseil de sécurité, qui autorise l'Iraq à vendre l'équivalent de 2 milliards de dollars de pétrole afin de contribuer à alléger les souffrances du peuple iraquien, souffrances dont le Gouvernement iraquien assumait l'entière responsabilité. Les Ministres ont demandé à cet égard que le mémorandum soit appliqué dans les plus brefs délais. Ils ont réitéré leur attachement à l'unité de l'Iraq et ont exprimé leur opposition à toute politique ou mesure qui porterait atteinte à la sécurité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Les Ministres ont examiné l'évolution des relations avec la République islamique d'Iran compte tenu du souci d'établir avec ce pays des relations sereines et positives et ont souligné l'extrême importance de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe et dans le monde, en particulier pour les États et les peuples de la région, y compris l'Iran, sachant que la sécurité du Golfe était indissociable de celle du monde arabe en général, et de chacun des pays qui le constituent en particulier.

Les Ministres ont réaffirmé leur solidarité avec l'État frère de Bahreïn et leur soutien total aux mesures qu'il a prises pour garantir sa sécurité et sa stabilité et ont exprimé leur opposition catégorique à toute ingérence dans les affaires intérieures de l'État de Bahreïn, auquel ils ont exprimé leur totale solidarité contre toute menace d'où qu'elle vienne.

Se fondant sur l'appel lancé par la Conférence au sommet des États arabes à l'Iran afin qu'il respecte la souveraineté de l'État de Bahreïn dans le cadre du respect mutuel et des relations de bon voisinage, les Ministres ont exprimé leur appréciation pour les efforts déployés par la Syrie qui ont permis de mettre un terme aux campagnes médiatiques, premier pas vers la normalisation des relations entre Bahreïn et l'Iran et le rétablissement d'un climat d'entente et de bon voisinage qui contribuera à renforcer la sécurité et la stabilité de l'État frère de Bahreïn et, partant, de tous les États de la région.

Les Ministres ont examiné attentivement la question de l'occupation par l'Iran des trois îles de l'État des Émirats arabes unis — Petite Tumb, Grande Tumb et Abou Moussa — ainsi que les efforts déployés par les Émirats arabes unis pour recouvrer leur souveraineté sur ces îles par des moyens pacifiques, conformément aux règles régissant les relations internationales en matière de règlement pacifique des différends dans le respect des normes et principes du droit international, notamment le recours à la Cour internationale de Justice. Les Ministres ont rappelé les initiatives et les appels répétés lancés à la République islamique d'Iran par l'État des Émirats arabes unis, le Conseil de coopération du Golfe, les États signataires de la Déclaration de Damas, le Conseil de la Ligue des États arabes et, tout dernièrement, la Conférence au sommet des États arabes.

A/51/216 S/1996/563 Français Page 6

Les Ministres ont réaffirmé la souveraineté de l'État des Émirats arabes unis sur ses trois îles, Petite Tumb, Grande Tumb et Abou Moussa, et ont réitéré leur soutien sans réserve aux mesures et initiatives pacifiques prises par ce pays pour recouvrer sa souveraineté sur ces îles.

Les Ministres ont de nouveau invité le Gouvernement iranien à mettre un terme à l'occupation des trois îles, à renoncer à sa politique visant à imposer le fait accompli par la force, à s'abstenir de prendre toute nouvelle mesure unilatérale et à abroger toutes les mesures ou décisions unilatérales déjà en vigueur dans les trois îles et ils l'ont engagé à régler ce différend par des moyens pacifiques, conformément aux règles et principes du droit international, en acceptant de le soumettre à la Cour internationale de Justice.

Tout en soulignant que la sécurité et la stabilité de l'État des Émirats arabes unis et la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale étaient indissociables de la sécurité de tous les États arabes du Golfe et de celle de la nation arabe en général, les Ministres ont souligné la nécessité pour la République islamique d'Iran de se conformer aux principes du bon voisinage et du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et du recours à des moyens pacifiques pour résoudre les différends entre États, en acceptant les obligations qui découlent de ces principes.

Les Ministres ont exprimé le souhait de voir les relations entre la Turquie et la Syrie évoluer de manière positive, confortés en cela par l'apparition de certains signes qui laissent présager une évolution de la politique turque vers l'établissement avec la Syrie de relations de coopération et de bon voisinage propres à renforcer les intérêts communs de la Turquie et du monde arabe. Ils ont exprimé l'espoir que le Gouvernement turc réexaminera l'accord militaire conclu avec Israël afin de préserver la sécurité des États arabes.

Les Ministres ont examiné la question de la violence et du terrorisme international et ont de nouveau dénoncé et condamné l'attentat à l'explosif perpétré le 25 juin 1996 dans la ville de Khabar, dans le Royaume d'Arabie saoudite. Ils ont exprimé leur appui sans réserve au Royaume d'Arabie saoudite dans sa lutte contre le terrorisme et se sont déclarés convaincus qu'il sera à même d'y faire face.

Tout en dénonçant les tentatives visant à accuser de terrorisme la résistance nationale légitime, les Ministres ont condamné toutes les formes de terrorisme, de sabotage et de déstabilisation dont étaient victimes plusieurs pays, notamment des pays arabes, et qui constituaient une menace à leur sécurité et à leur stabilité. Il ont exprimé leur solidarité avec ces pays et appuyé les efforts et les initiatives en vue de la tenue d'une conférence internationale chargée d'examiner les différents aspects du phénomène du terrorisme international. Réaffirmant leur attachement au droit à la résistance contre l'occupation et l'agression, ils ont appelé à une coordination des efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à la violence et au terrorisme, traduire en justice les auteurs de tels actes et faire en sorte que les éléments terroristes n'utilisent pas le territoire d'un pays donné pour y rechercher des

moyens de financement ou des armes et qu'ils ne puissent pas avoir accès aux médias étrangers pour promouvoir la violence et le terrorisme.

Les Ministres se sont félicités de l'accord de principe conclu entre les Gouvernements du Yémen et de l'Érythrée pour soumettre le différend qui les oppose à l'arbitrage international en tenant compte des principes de bon voisinage et de leur intérêt mutuel, pour le plus grand bien de la sécurité et de la stabilité de la région.

Les Ministres ont exprimé leur préoccupation devant la situation qui prévaut en Somalie et ont engagé les factions rivales à faire preuve de responsabilité en oeuvrant à une réconciliation nationale générale et à la mise en place d'un pouvoir national unifié représentant les différentes composantes du peuple somalien.

Les Ministres ont également exhorté toutes les factions afghanes à respecter le cessez-le-feu et à appliquer l'Accord de La Mecque en oeuvrant au rétablissement de la paix et à la réconciliation en Afghanistan.

Les Ministres ont souligné la nécessité d'appuyer la Ligue des États arabes, de renforcer son rôle et de respecter sa charte et ses résolutions afin de préserver les intérêts supérieurs de la nation arabe.

Les Ministres ont exprimé leur gratitude au Sultanat d'Oman et à son gouvernement, avec à sa tête S. M. le Sultan Qabous bin Zaïd, ainsi qu'au peuple omanais frère pour leur généreuse hospitalité et leur ont exprimé leurs voeux de progrès et de prospérité.

Les Ministres des affaires étrangères des États signataires de la Déclaration de Damas tiendront leur prochaine réunion en République arabe d'Égypte au cours du mois de janvier 1997.
